



DÉPARTEMENT D'EURE-ET-LOIR



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
VILLE DE DREUX

DÉCISION N°DEC2023-127

DIRECTION DE LA CITOYENNETÉ

Concession n° : 13294

Situation : Cimetière WILSON

Division : 20 / Carré : UCM / Allée : 14 - Empl. Tombe : 5

Le Maire de la Ville de Dreux,

VU l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales alinéa 8,

VU la délibération n°2022-215 du 13 décembre 2022 portant délégation de pouvoirs au Maire,

VU l'arrêté n°ARR2022-543 du 31 octobre 2022 donnant délégation de fonction et de signature à Madame Mariam CISSÉ,

VU la demande présentée par Monsieur BENTHAMI Khalid domicilié 4, impasse du Couchant, 28350 Saint-Lubin-des-Joncherets (Eure-et-Loir) et tendant à obtenir une concession dans le **Cimetière WILSON** à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle de la personne désignée : de l'enfant Iyad BENTHAMI décédé le 31 mars 2022 à Rouen (Seine-Maritime).

DÉCIDE

ARTICLE 1 - Il est accordé dans le **Cimetière WILSON** à compter du **08 avril 2022** au nom du demandeur susvisé et à l'effet d'y fonder la sépulture individuelle indiquée une concession de 50 ans de **2 mètres superficiels**. La date d'échéance est le **07 avril 2072** pour une durée de cinquante ans.

ARTICLE 2 - La présente concession est accordée moyennant la somme totale de 1 000,00 Euros qui a été versée dans la caisse du Receveur Municipal suivant quittance n°2023/70 du 08 avril 2022.

ARTICLE 3 - Monsieur le Directeur général des services de la Mairie de Dreux et Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 4 - Un exemplaire de la présente décision sera notifié à Monsieur le Comptable public assignataire de Dreux Agglomération et au Titulaire de la concession.

ARTICLE 5 - La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>.

Fait à Dreux, le **27 JUIN 2023**

Document certifié exécutoire
après dépôt à la sous-préfecture de Dreux le

Notification ou affichage le



Pour le Maire,

L'Adjointe au Maire,
Mariam CISSÉ